

Vendredi 25 novembre 2016



PRIÈRE

DIX HEURES

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre CLARKE

(N° 5) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg, la Loi sur l'aménagement du territoire et la Loi sur les biens réels (ententes de conformité en matière de normes de construction)/The City of Winnipeg Charter Amendment, Planning Amendment and Real Property Amendment Act (Conforming to Construction Standards Through Agreements)*

M. FLETCHER

(N° 202) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 204) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

M. FLETCHER

(N° 205) — *Loi sur la désignation du cimetière Brookside/The Brookside Cemetery Recognition Act*

M. FLETCHER

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat (nomination de conseillers de la Reine)/The Legal Profession Amendment Act (Queen's Counsel Appointments)*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (QUATRIÈME JOUR)

Sur la motion de M^{me} GUILLEMARD

Que soit présentée à la lieutenante-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la quarante et unième législature du Manitoba.

Motion d'amendement de M^{me} MARCELINO (Logan)

Il est proposé que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement provincial :

- a) ait annoncé un programme de réductions et de mesures d'austérité, brisant ainsi ses promesses visant à protéger les travailleurs de première ligne et les services qu'ils fournissent alors que ses ministres ont reçu de fortes hausses de salaire, ce qui nuira à la santé de l'économie et entraînera l'accroissement des inégalités et la détérioration des conditions de vie des Manitobains ordinaires;
- b) ait ouvert la voie à la privatisation et à la dérégulation de services de première ligne essentiels et importants et qu'il ait décidé de cacher ses intentions et de ne pas les soumettre à un examen public impartial, nuisant ainsi à la prestation de services par le secteur public et au principe de la reddition de compte;
- c) ait fabriqué des crises politiques partisans et qu'il ait refusé de faire preuve de transparence et de déposer des documents présentant des prévisions financières à long terme permettant de justifier un programme de privatisation et de réductions en matière de services de première ligne;
- d) n'ait pas pris de mesures afin de maintenir le coût de la vie à un niveau abordable pour les Manitobains étant donné qu'il a permis l'augmentation des prix du chauffage domestique, des tarifs d'électricité, des tarifs d'assurance-automobile et des frais de scolarité pour les études postsecondaires;

- e) n'ait pas présenté de plan concret pour répondre à un large éventail de besoins dans de nombreux domaines importants pour les Manitobains dont les suivants : les soins de santé, les soins à domicile, les aînés, l'environnement, le changement climatique, le salaire minimum, les places de garderie financées publiquement, le système de protection de l'enfance, le logement, la pauvreté, le système de justice, le système d'éducation public, le financement des établissements postsecondaires, l'infrastructure, les collectivités rurales du Manitoba, le développement économique du Nord, les investissements à Winnipeg, à Brandon et dans les autres municipalités ainsi que l'agriculture,

et que le gouvernement provincial ait par conséquent, et en raison de ses nombreux autres échecs, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Motion d'amendement de M^{me} KLASSEN

Que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa e), de ce qui suit :

- f) ne se soit pas engagé à diminuer les frais d'ambulance de 50 % cette année;
- g) ne se soit pas engagé à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport de 2016 du caucus libéral portant sur la santé cérébrale;
- h) ne se soit pas engagé à augmenter le financement accordé aux élèves ayant des besoins spéciaux et à simplifier les procédures de demande de financement;
- i) ne se soit pas engagé à diversifier les industries et le tourisme dans l'économie du Nord plutôt que de se fier à l'exploitation des ressources naturelles;
- j) ne se soit pas engagé à divulguer la stratégie sur l'obligation de consulter les collectivités autochtones;
- k) ne se soit pas engagé à appuyer les zones de développement économique en milieu urbain autochtones;
- l) ne se soit pas engagé à améliorer les systèmes technologiques désuets utilisés par ses ministères;
- m) ne se soit pas engagé à améliorer les problèmes relatifs aux logements avec services de soutien et aux foyers de soins personnels;
- n) ne se soit pas engagé à réduire le coût des médicaments sur ordonnance;
- o) ne se soit pas engagé à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie provinciale sur le suicide;
- p) ne se soit pas engagé à mettre en œuvre un groupe de travail sur le soutien en santé mentale chargé de venir en aide aux collectivités manitobaines à la suite d'un suicide;
- q) ne se soit pas engagé à inclure la criminalisation de la maladie mentale dans le cadre de l'examen du système de justice;
- r) ne se soit pas engagé à réduire les répercussions de la taxe scolaire applicable aux terres agricoles sur les fermiers manitobains;

- s) ne se soit pas engagé à faire construire immédiatement une unité spécialisée en accidents vasculaires cérébraux au Manitoba;
- t) ne se soit pas engagé à ne pas augmenter les coûts associés aux demandes faites dans le cadre du programme Candidats du Manitoba.

[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 8 min]

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* FRIESEN

(N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières (exécution réciproque)/The Securities Amendment Act (Reciprocal Enforcement)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* FRIESEN

(N^o 3) — *Loi du Manitoba sur les régimes de pension agréés collectifs/The Pooled Registered Pension Plans (Manitoba) Act*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M^{me} la *ministre* STEFANSON

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act*

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M. le *ministre* MICKLEFIELD

Que malgré le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, le projet de loi 213 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)* — soit réinscrit pendant la deuxième session de la 41^e législature à l'étape où il se trouvait au moment de la prorogation de la première session de cette même législature.

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LUNDI

M. le *ministre* PEDERSEN

(N^o 6) — *Loi abrogeant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est/The Manitoba East Side Road Authority Repeal Act*

M. WIEBE

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique/The Public Health Amendment Act*

M. KINEW

(N° 208) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (continuité de l'apprentissage)/The Public Schools Amendment Act (Continuity of Learning)*

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITION

M. LINDSEY — Port de Churchill

1. Attendu :

que, depuis 85 ans, le Port de Churchill sert les producteurs de céréales des Prairies et le Nord du Manitoba;

que le Port de Churchill est le seul port de haute mer de l'arctique au Canada, et qu'il est également l'employeur le plus important de la ville puisque environ 10 pour cent des résidents y travaillent;

que le Port et la voie ferrée sont essentiels au fonctionnement et à la viabilité à long terme de la collectivité de Churchill ainsi que des collectivités du Nord situées le long de la voie ferrée de la Baie d'Hudson et qu'ils constituent un atout stratégique important pour le Canada;

que le Port de Churchill et la voie ferrée ont été achetés par l'entreprise américaine Omnitrax lorsqu'ils ont été privatisés en 1997;

qu'en 2012, le gouvernement fédéral, dirigé à l'époque par le premier ministre Harper, a démantelé la Commission canadienne du blé, interrompant ainsi un approvisionnement essentiel en céréales au Port;

que la propriétaire du Port, Omnitrax, a unilatéralement et sans préavis fermé l'installation de manutention des grains, mis à pied plus d'une centaine de travailleurs et réduit les services marchandises ferroviaires, ce qui menace l'avenir du Port et des collectivités situées le long de la voie ferrée;

que le service offert à diverses collectivités, y compris celles des Premières Nations, le long de la voie ferrée de la Baie d'Hudson a été coupé de moitié, ce qui a réduit les expéditions d'articles essentiels comme les aliments frais et a eu pour résultat de diminuer l'accessibilité et d'augmenter le prix de ces derniers de manière considérable;

que toutes les collectivités situées le long de la voie ferrée de la Baie d'Hudson allant de la nation crie d'Opaskwayak à Churchill et au cercle polaire ont formé une coalition appelée la délégation du Nord dévouée à la sauvegarde du Port de Churchill et de la voie ferrée de la Baie d'Hudson;

que lors de son congrès annuel de 2016, l'Association des municipalités du Manitoba a adopté une proposition d'urgence demandant aux gouvernements fédéral et provincial de travailler de concert avec la délégation du Nord et la propriétaire actuelle, Omnitrax, pour faire en sorte que le port rouvre à temps pour la saison d'expédition de céréales, à l'été 2017,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à prendre des mesures en vue de faire de la revitalisation du Port de Churchill et de la voie ferrée de la Baie d'Hudson la première priorité de son groupe de travail sur la stratégie de développement économique du Nord et à organiser des rencontres avec le gouvernement fédéral, la propriétaire actuelle du Port de Churchill et de la voie ferrée de la Baie d'Hudson, la Ville de Churchill et les collectivités des Premières Nations pour veiller à un transfert de propriété ordonné dès que possible.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le vendredi 25 novembre 2016, à 15 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2014, y compris le rapport sur la tenue d'élections partielles dans les circonscriptions d'Arthur-Virden et de Morris en 2014;
- rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2015, y compris le rapport sur la tenue d'élections partielles dans la circonscription du Pas.